

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/7448
5 août 1966
FRANCAIS
ORIGINAL : RUSSE

LETTRE DATEE DU 3 AOUT 1966, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE
SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA MONGOLIE

Se référant à la lettre du représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies en date du 30 juin 1966, distribuée comme document du Conseil de sécurité, le représentant permanent de la République populaire mongole auprès de l'Organisation des Nations Unies, d'ordre de son gouvernement, a l'honneur de communiquer ce qui suit :

Après avoir donné l'ordre de bombarder les environs de Hanoi, la capitale de la République démocratique du Viet-Nam, et du grand port de Haiphong, le Gouvernement des Etats-Unis essaie, comme d'habitude, de se réhabiliter. Témoin la lettre que le représentant des Etats-Unis auprès de l'Organisation des Nations Unies a adressée le 30 juin au Président du Conseil de sécurité, et dans laquelle il s'efforce de se servir de l'autorité des Nations Unies pour couvrir l'agression américaine, bien qu'il soit connu de tous que la question du Viet-Nam n'a aucun rapport avec cette Organisation. Les dirigeants américains veulent de nouveau induire en erreur l'opinion publique mondiale en prétendant que le Gouvernement de la République démocratique du Viet-Nam est responsable de l'extension de la guerre au Viet-Nam puisqu'il n'a pas réagi comme il se devait aux "efforts renouvelés" des Etats-Unis. Toutefois, de telles tentatives visent manifestement à rejeter la faute du coupable sur l'innocent. Aucun écran de formules diplomatiques ne saurait cacher le fait incontestable que ce sont les Etats-Unis qui agissent au Viet-Nam du Sud en agresseurs et en oppresseurs de la liberté et de l'indépendance du peuple vietnamien. En effet, si les Etats-Unis voulaient réellement mettre fin à l'agression, comme ils le déclarent cyniquement dans le document susmentionné, il y a longtemps qu'ils l'auraient montré par des actes concrets. Malheureusement, ces actes ont brillé par leur absence. Ainsi apparaissent l'ineptie et la fausseté des arguments que le Gouvernement des Etats-Unis avance à l'appui de son désir d'un "règlement pacifique" pour essayer de justifier l'extension de la guerre criminelle au Viet-Nam.

66-19849

/...

Les Etats-Unis, qui violent les principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies et les dispositions des accords de Genève de 1954 relatifs à l'Indochine et qui étendent leur agression dans cette région, apparaissent aux yeux de tous les honnêtes gens comme des criminels de guerre qui menacent à dessein la paix et la sécurité universelles. Les agresseurs américains seront obligés tôt ou tard de répondre de leurs crimes. Aucune déclaration hypocrite ne pourra l'empêcher.

Devant la nouvelle phase de l'agression américaine au Viet-Nam, l'organe suprême du pouvoir de la République populaire mongole, le Grand Khural du peuple, a dit savoir une fois de plus, le 1er juillet 1966, qu'il condamnait sévèrement ces actes d'agression des Etats-Unis au Viet-Nam et leurs tentatives en vue de faire de l'ONU un paravent pour ces actes. Le Gouvernement de la République populaire mongole estime comme par le passé que la question du Viet-Nam ne peut être résolue que sur la base d'un respect rigoureux des accords de Genève, dont les dispositions fondamentales ont trouvé leur expression dans le programme en quatre points du Gouvernement de la République populaire du Viet-Nam daté du 8 avril 1965 et dans la déclaration en cinq points du Front de libération nationale du Viet-Nam du Sud datée du 22 mars de l'année passée. La condition indispensable pour atteindre ce but est la cessation de l'agression américaine et de l'ingérence des Nations Unies dans les affaires intérieures du peuple vietnamien et le retrait de toutes les troupes étrangères du territoire de ce pays.

D'ordre de mon gouvernement, je vous retourne ci-joint la lettre du représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies en date du 30 juin 1966; cette lettre vise en effet à tromper l'opinion publique mondiale et à justifier l'agression américaine au Viet-Nam.

Je vous serais obligé de faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le représentant permanent de la République
populaire de Mongolie auprès de
l'Organisation des Nations Unies,

(Signé) D. TOIV

